

LIVRET D'ACCUEIL DU SSIAD

Service de Soins Infirmiers à Domicile



Madame, Monsieur,

Ce livret vous présente le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de Nantua. Ce service est géré par le Centre Hospitalier du Haut-Bugey.

Dans le respect de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le Conseil de surveillance, la Direction, le personnel du SSIAD agissent avec le souci constant de vous garantir le meilleur service possible.

Nous vous remercions de nous aider dans cette tâche en nous faisant part de toutes vos remarques et suggestions. Elles constitueront pour nous un enseignement précieux et un soutien pour nous améliorer au quotidien.

La Direction

Sommaire

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	5
Historique	5
Zone d'intervention.....	5
Situation géographique	6
Organigramme du service	6
LE RÔLE DU SSIAD.....	7
LES MODALITÉS D'ADMISSION	7
LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE.....	8
Les compétences des aides-soignantes au sein du SSIAD	8
L'intervention de l'infirmière coordinatrice	8
VOS DROITS.....	9
L'accès au dossier médical	9
La personne de confiance.....	9
Les directives anticipées.....	9
Vos réclamations et plaintes	9
Les personnes qualifiées	10
La protection de vos données personnelles.....	10
COORDONNÉES UTILES.....	11
SSIAD de Nantua.....	11
Centre Hospitalier du Haut-Bugey.....	11
CLIC du Haut-Bugey	11
France Alzheimer.....	11

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Historique

Créé à partir d'un microprojet de maintien à domicile, animé par une équipe de l'Hôpital de Nantua, le SSIAD a obtenu son autorisation d'ouverture en juillet 2000 et a effectivement ouvert le 27 novembre 2000.

Son activité a augmenté régulièrement, passant ainsi d'une budgétisation de 11 places au début de son autorisation, à 28 places actuellement. Depuis la fusion des Centres hospitaliers de Nantua et d'Oyonnax, le SSIAD est géré par le Centre Hospitalier du Haut-Bugey.

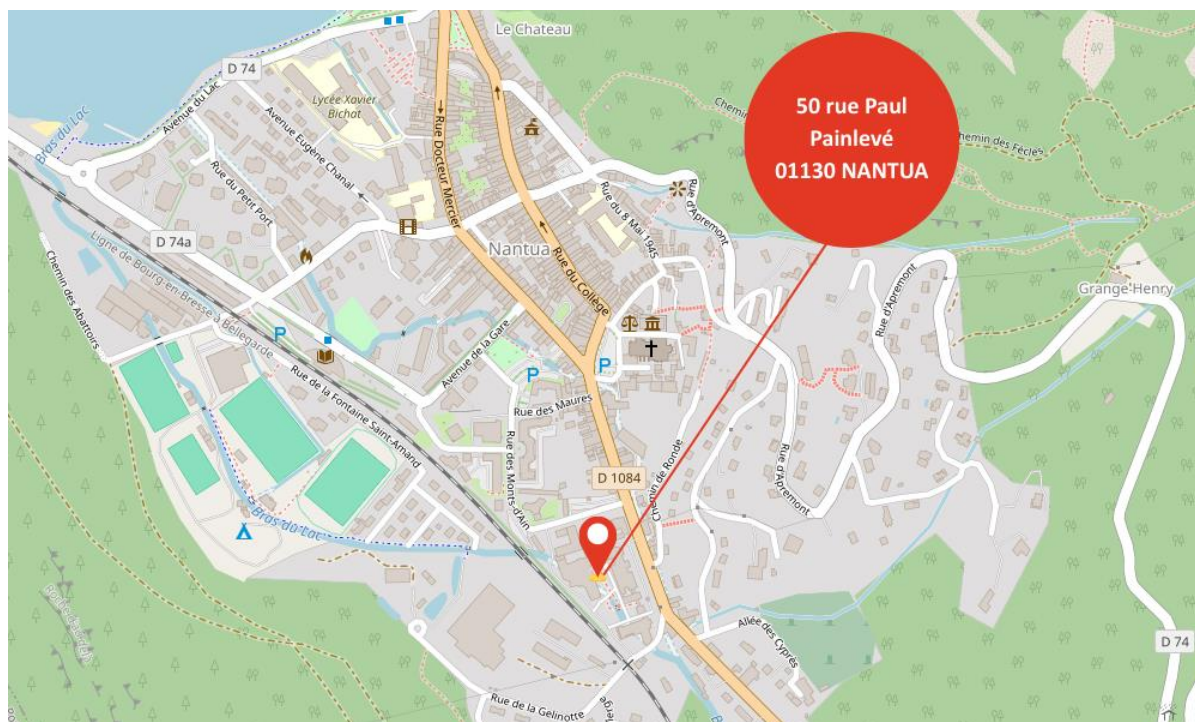
Zone d'intervention

Le SSIAD intervient dans une vingtaine de communes des cantons de Nantua, de Brénod et d'Izernore.

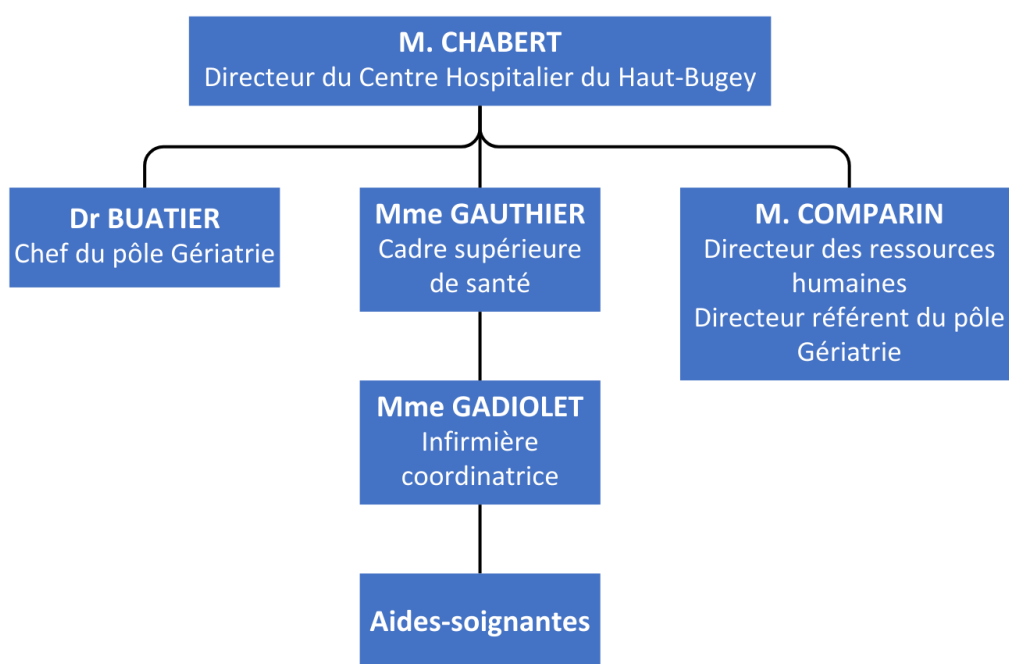


Situation géographique

Le SSIAD est basé dans les locaux de l'EHPAD de Nantua « Les Jardins du Lac ».



Organigramme du service



LE RÔLE DU SSIAD

Le SSIAD s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans malades et/ou dépendantes. Il leur permet de bénéficier, sur prescription médicale :

- De soins infirmiers et d'hygiène générale.
- D'aides nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie.

Le SSIAD travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires du réseau gérontologique, afin d'apporter les aides les plus adaptées aux besoins des personnes prises en charge.

Les soins techniques sont réalisés par les infirmiers libéraux ayant signé une convention avec le service, le patient ayant libre choix de son infirmier.

Les missions du SSIAD

- Éviter ou raccourcir une hospitalisation lors d'une phase aiguë de la maladie.
- Stimuler les capacités du patient dans les gestes quotidiens afin de prévenir ou retarder la dégradation de son état de santé et préserver son autonomie dans son cadre de vie.
- Accompagner le patient et sa famille dans les différentes étapes de sa maladie y compris la fin de vie.
- Retarder le plus possible l'entrée en structure d'accueil pour personnes âgées dépendantes.

LES MODALITÉS D'ADMISSION

Les admissions se font sur prescription médicale et en fonction des places disponibles. La personne ou son entourage sollicite le service pour sa prise en charge.

Dès qu'une place est disponible, l'infirmière coordinatrice se rend au domicile et organise la prise en charge selon la prescription et les besoins de la personne.

Elle remet les documents règlementaires :

- Règlement de fonctionnement.
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie.
- Livret d'accueil.

Elle établit avec la personne, le contrat individuel de prise en charge et le plan de soins individualisés.



LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Les aides-soignantes du SSIAD interviennent :

- **En semaine** : le matin de 7h à 12h30 et l'après-midi de 14h à 19h15.
- **Le week-end** : de 7h30 à 12h30 et de 16h à 19h30.

Les tournées s'effectuent 365 jours par an, selon les besoins de l'utilisateur et les places disponibles. Le soir et le week-end, les interventions sont organisées de façon restreinte, et sous certaines conditions.



Les compétences des aides-soignantes au sein du SSIAD

- Dispenser des soins sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice (soins d'hygiène, prévention d'escarres, conseils éducatifs et préventifs dans le cadre du retour à l'autonomie ou de sa préservation).
- Assurer une surveillance et prendre des initiatives en cas de symptômes anormaux (appel du médecin, de l'infirmière libérale ou du 15 si nécessaire).
- Dispenser des soins par délégation de l'infirmière libérale (application de pommades, instillations de collyres).

L'intervention de l'infirmière coordinatrice

Elle est joignable du lundi au vendredi, et sur rendez-vous.

En cas d'absence, il suffit de laisser un message sur le répondeur du service (au 04 74 75 48 69), qui est relevé plusieurs fois par jour, y compris le weekend.

Ses compétences :

- Organiser les admissions selon la prescription médicale.
- Évaluer les besoins de la personne, et du matériel médical pour une prise en charge axée sur le confort de l'utilisateur et sur l'ergonomie des soignants.
- Encadrer les aides-soignants dans la démarche et la réalisation des soins.
- Assurer un rôle de coordination et de conseil avec le patient, sa famille, et les acteurs du domicile qui interviennent auprès de la personne âgée.
- Réaliser un suivi individualisé régulier permettant l'évaluation et l'éventuel réajustement du plan de soins individualisé et de la planification.

VOS DROITS

Vous bénéficiez de droits rappelés et renforcés par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

L'accès au dossier médical

Vous pouvez accéder à votre dossier médical par l'intermédiaire de votre médecin traitant.

La personne de confiance

« Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. »

Cette désignation est faite par écrit et est révocable à tout moment.

Les directives anticipées

Vous pouvez rédiger des directives anticipées pour le cas où votre état de santé s'aggraverait et où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté. Ces directives indiquent vos souhaits concernant les conditions de prise en charge thérapeutique, de limitation ou d'arrêt de traitements en situation de fin de vie. Ces directives peuvent également être révoquées à tout moment.

Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical.

L'infirmière coordinatrice tient à votre disposition les documents pour la désignation de votre personne de confiance et la rédaction de vos directives anticipées.

Vos réclamations et plaintes

Un questionnaire de satisfaction vous sera remis chaque année. Merci de le renseigner et de nous le remettre.

Si vous avez des remarques, des suggestions ou des critiques à formuler, vous pouvez vous adresser :

- À l'infirmière coordinatrice.
- Au service qualité - relations avec les usagers du Centre Hospitalier du Haut-Bugey (qualite@ch-hautbugey.fr ou 04 74 81 75 22).
- Par courrier au Directeur du Centre Hospitalier du Haut-Bugey.

Vous pouvez aussi adresser un courrier à l'Agence Régionale de Santé (ARS) : ARS Auvergne-Rhône-Alpes - Direction inspection, justice et usagers - 241 rue Garibaldi - CS 93383 - 69418 LYON Cedex 03

Ou faire votre réclamation en ligne :

<https://demat.social.gouv.fr/commencer/formulaire-de-reclamation-ars>

Les personnes qualifiées

Vous pouvez faire appel à une personne qualifiée pour vous aider à faire valoir vos droits. La liste des personnes qualifiées est arrêtée par les autorités de tarification des différents établissements et services, c'est-à-dire l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Conseil Général et le Préfet.

Elle est consultable sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé :

➤ <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-personne-qualifiee>

Contactez les personnes qualifiées

Par courrier :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes Dispositif « Personne qualifiée »

241 rue Garibaldi - CS 93383

69418 LYON CEDEX 03

Par e-mail : ars-ara-da-pers-quali-ms@ars.sante.fr

La protection de vos données personnelles

Notre établissement, en qualité de Responsable de traitement, est engagé dans une démarche continue de protection des données, en conformité avec la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du 27 avril 2016.

Dans le cadre de votre prise en charge par le SSIAD, le Centre Hospitalier du Haut-Bugey est amené à traiter des données administratives, sociales et médicales vous concernant.

Ces traitements informatiques servent à faciliter la gestion administrative de votre dossier, garantir la sécurité et la qualité de vos soins, assurer les liens avec votre médecin traitant mais également à vous proposer de nouveaux services digitaux plus pratiques. Vos données peuvent aussi être utilisées dans le cadre de l'analyse d'activité hospitalière, ou d'études médico-économiques dans le domaine de la santé, par l'équipe de soins ou par d'autres professionnels dûment habilités sous la responsabilité d'un médecin de l'établissement. L'ensemble du personnel médical et non médical est soumis au secret professionnel.

Vos données personnelles sont conservées pendant des durées limitées prévues par le droit applicable selon la finalité correspondante. Le cadre légal vous donne le droit d'accès, de rectification, à l'effacement et d'opposition au traitement de vos données (sous réserve de motif légitime) et dans la mesure où vos demandes n'auraient pas d'impact sur des prises en charge futures.

Pour plus d'informations :

➤ <https://www.ch-hautbugey.fr/le-ch-haut-bugey/politique-de-confidentialite/>

COORDONNÉES UTILES

SSIAD de Nantua

50 rue Paul Painlevé

01130 NANTUA



04 74 75 48 69



ssiad@ch-hautbugey.fr

Centre Hospitalier du Haut-Bugey

1 route de Veyziat

01100 OYONNAX



04 74 73 10 01



www.ch-hautbugey.fr

CLIC du Haut-Bugey

Le CLIC du Haut-Bugey vous accueille le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- De 9h à 12h sans rendez-vous.
- De 14h à 17h sur rendez-vous.



04 74 12 14 21



clic@hautbugey-agglomération.fr

France Alzheimer

Association France Alzheimer de l'Ain

Permanence écoute téléphonique : 04 74 52 10 90



04 74 52 10 90



contact01@francealzheimer.org



SSIAD de Nantua
50 rue Paul Painlevé
01130 NANTUA
04 74 75 48 69

